Samedi. N° 1916. 23 Février 1833.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE
à Lyon, rue du Garet, n° 5, au 2e
à Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

MM. les Actionnaires du Précurseur *sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu samedi* 23 *février courant, à sept heures précises du soir, dans les bureaux du journal, rue du Garet, n°* 5.

LYON, 22 février.

La discussion qui s'est établie sur les affaires étrangères à l'occasion du budget de M. de Broglie, ne pouvait avancer en rien la question extérieure.

Cette question avait été traitée à fond dans les sessions précédentes, et l'opposition l'avait posée si nette et si claire, en face du système de Louis-Philippe, que personne n'avait plus rien à apprendre à ce sujet ni de M. de Broglie, ni de M. Salverte. Plût à Dieu que la question intérieure eût été exposée avec autant de fermeté et d'éloquence sincère! Plût à Dieu que l'opposition parlementaire eût compris avec une conscience aussi lucide et aussi ardente les besoins du progrès national! Nous osons croire qu'elle eût trouvé une tout autre popularité et exercé une tout autre influence sur les destinées du pays.

Nul ne peut nier que l'adhésion presque unanime de la France accueillît l'exposition de la politique extérieure que demandait la gauche en 1830 et en 1831. A Paris, comme dans les départemens, les sympathies de la population furent éclatantes, universelles, en faveur des nations qui se faisaient révolutionnaires à notre exemple. Il est inutile de prouver ce fait en rappelant ce qui s'est passé à l'égard des Polonais, à l'égard de la Belgique et de l'Italie. Nous sommes presque honteux de parler de démonstration historique pour des choses d'hier.

Ainsi la politique extérieure de Louis-Philippe a été frappée d'une réprobation véritablement nationale; le peuple comprit instinctivement que l'intérêt de dynastie dominait désormais les intérêts de la France, et que la cause de la royauté triomphait de la cause populaire. Les longues harangues de MM. Guizot et Sébastiani sur la nécessité du *statu quo* et les dangers d'une politique trop fière, furent très-fidèlement interprétées, et au fond de cette dispute de mots on sentit généralement que la monarchie avait partout besoin de la paix, que la royauté française avait à cet égard les mêmes intérêts que les vieilles dynasties européennes, et que, d'un autre côté, l'intérêt populaire en France aussi bien qu'en Pologne, aussi bien qu'en Belgique, en Italie et en Allemagne, demandait la guerre, c'est-à-dire la propagation du mouvement révolutionnaire qui venait de s'accomplir chez nous.

Ce fut un très-grand tort de l'opposition (nous aimons à croire que ce tort n'était qu'une erreur,) ce fut un grand tort que de présenter sans cesse les royautés étrangères comme disposées à livrer une bataille européenne à la royauté de juillet. Les préoccupations monarchiques de la gauche ne lui permirent pas sans doute de voir que la diplomatie des Tuileries était par sa position le lendemain même de la révolution, bien plutôt l'alliée de la Russie que de la Pologne, de l'Autriche que de l'Italie; — que la diplomatie de la sainte-alliance était l'ennemie de la révolution française bien plus que de la monarchie française.

Nous avons dès l'année dernière signalé cette erreur qui ne prit racine dans les esprits hors de la chambre que difficilement et seulement à force d'être répétée à la tribune par des voix auxquelles le pays était habitué à ajouter foi. — Maintenant que notre thèse est démontrée par l'expérience, maintenant que l'alliance secrète des royautés entre elles n'est plus un mystère pour personne, maintenant que les conditions de la paix accordée à Louis-Philippe sont bien connues par ce qui est arrivé en Pologne, par ce que nous avons vu en France pour la duchesse de Berry, l'opposition parlementaire éprouve un certain découragement et ne développe que péniblement le système de politique extérieure qu'elle avait déroulé avec un plein succès dans les précédentes sessions.

Le discours de M. Salverte est pâle dans son élégance oratoire; — celui de M. Podenas, avec un mérite historique qui aurait été remarqué dans une chaire de la Sorbonne, ne présente non plus aucune signification politique.

M. de Lafayette seul a su trouver, dans son vieux et consciencieux dévoûment à la cause populaire, des accens auxquels leur spirituelle vivacité n'a rien enlevé d'une noble et virile énergie. M. de Lafayette a rappelé de nouveau et toujours avec un grand bonheur d'expressions dû à la sincérité de ses sentimens, les griefs des peuples contre la nouvelle sainte-alliance: il a adressé au gouvernement plusieurs questions auxquelles M. de Broglie ne s'est pas soucié de répondre. — Nous voudrions bien savoir ce qu'il aurait répondu au général qui lui rappelait que la nationalité polonaise ne devait pas périr, et qui citait en même temps de nouveaux traits de férocité de Nicolas contre les polonais vaincus? — Ce qu'il aurait répondu à cette interpellation sur la forteresse d'Huningue dont la sainte-alliance nous a défendu de relever les murs? — Ce qu'il aurait répondu sur la colonie d'Alger qui nous coûte tant d'hommes et d'argent depuis trois ans, sans que nous puissions obtenir l'assurance qu'elle ne sera pas cédée un de ces jours à notre nouvelle amie l'Angleterre?

M. de Broglie n'a pas dit un mot sur tous les points que M. de Lafayette lui signalait comme devant être éclaircis. — Rien sur l'intervention de notre diplomatie, pour arrêter les atrocités dont la Pologne est le théâtre; rien sur les persécutions dont notre gouvernement s'est rendu lâchement l'agent envers les malheureux Polonais qui sont venus chercher parmi nous un refuge et l'oubli de la patrie morte; rien sur la honteuse promesse relative à Huningue; rien sur ce consul qui agenouilla en 1830 la dignité de la France et du drapeau tricolore aux pieds du cosaque qui régnait à Varsovie; — rien enfin sur les intentions du gouvernement pour la destinée future de notre colonie d'Alger.

Nous ne relèverions pas le vide du discours de M. de Broglie, si les journaux ministériels n'avaient pris à tâche de le couvrir de flatteries bizarres. Au fond, ces questions de détail importent peu. La raison de la dissidence est parfaitement comprise par tout le monde, et la discussion actuelle ne changera rien à la position des deux partis.

M. Salverte dont les scrupules monarchiques sont dignes du plus profond respect, s'est plaint très-vivement de ce que le pouvoir confondait deux sortes d'oppositions qu'il a rencontrées dans sa politique extérieure; il s'est défendu d'avoir jamais voulu la guerre, et sa conclusion qui est d'une orthodoxie constitutionnelle tout-à-fait incontestable, a été qu'il appuierait toutes les mesures de paix compatibles avec l'honneur du pays.

Le *Journal des Débats* s'empresse de reconnaître que M. Salverte ne doit point être mêlé à cette tourbe de l'opposition qui voulait pousser en 1830 tous les peuples contre tous les trônes et révolutionner l'Europe, parce que nous avions révolutionné la France.

M. Salverte et le *Journal des Débats* devraient bien nous dire quel est le parti, quel est le député, quel est le journal qui a demandé la guerre pour la guerre et sollicité un conflit sans motif. Si l'on ne peut citer ni un homme ni une opinion qui ait fait entendre ce vœu extravagant, il en faudra conclure que M. Salverte a voulu se donner les airs d'une habileté prudente et exceptionnelle dans son propre parti, et que le *Journal des Débats* a profité adroitement de cette lourde bévue de vanité personnelle.

Nous éprouvons une sorte de répugnance à redire encore des choses qui ont été répétées cent fois à la tribune et dans les journaux.

En 1830, la politique extérieure de la France se présentait sous deux faces: intérêt privé de la nation; intérêt d'alliance et d'équilibre au dehors.

Les traités de 1815, imposés par la force, nous avaient enlevé des parties essentielles de notre territoire: en 1830, avec la force de les reconquérir, nous avions recouvré le droit de les ressaisir: il fallait les redemander et les reprendre. — Nous les aurions obtenues sans tirer un coup de fusil.

Le principe de la souveraineté populaire avait assis notre politique vis-à-vis des autres nations sur une base différente de celle qui soutenait la restauration, alliée de la sainte-alliance. La restauration avait étouffé la révolution espagnole: nous ne demandions pas que la révolution de juillet étouffât les royautés européennes, ni même qu'elle courût aux armes dès qu'un peuple se serait trouvé en conflit avec son gouvernement, mais nous désirions qu'au lieu d'une politique royaliste on adoptât une politique révolutionnaire. Il y a des guerres justes qui ne sont pas possibles: il fallait consulter les possibilités et les chances de succès, avant de nous compromettre à secourir les peuples révolutionnaires; mais enfin, le but général, l'objet constant de notre diplomatie devait être de secourir partout, et de couvrir de la puissante influence de la France toutes les tentatives d'émancipation qui pouvaient donner de nouveaux alliés au principe de la souveraineté populaire et au drapeau tricolore qui la représente.

Ce serait un mensonge encore plus ridicule qu'infâme, que d'avancer que tel n'a pas été depuis 1830 le sentiment unanime du pays. Il n'y a pas une seule circonstance politique où cette profonde conviction populaire du rôle de la France dans les affaires de l'Europe n'ait jailli avec une admirable énergie. Le juste-milieu même est bien heureux que la question extérieure ait perdu de sa pressante gravité, car si sa politique avait long-temps encore occupé les esprits comme elle le faisait à l'occasion de la Pologne, il est probable que l'instinct de la nationalité révolutionnaire et l'indignation qui peu à peu remplissait tous les cœurs eussent fait explosion et renversé ce système impotent.

L'opposition parlementaire pouvait se dispenser de nouvelles interpellations. Le gouvernement n'a rien à ajouter à ce qu'il a dit l'année dernière: tournez et retournez la thèse de cent façons, vous trouverez toujours qu'elle se résume en ces termes: — Après la révolution il y avait deux politiques à suivre, l'une dans l'intérêt du principe révolutionnaire ou progressif; — l'autre dans l'intérêt de la royauté française et des autres royautés ses alliées, c'est-à-dire du *statu quo*: la royauté s'étant chez nous emparée de la diplomatie aussi bien que de toutes les forces nationales, la politique de la France a été royale et rétrograde, au lieu d'être populaire et progressive.

Il faut nous résigner à cette défaite du principe populaire attaqué partout dans son isolement par une coalition, en attendant que ce principe trouve l'occasion d'une revanche.

Ans. P.

Nous invitons nos lecteurs à rapprocher la note suivante, que nous empruntons au *Courrier Français*, de ce que nous disions hier sur les envahissemens de la royauté:

MM. les députés ministériels continuent à mettre à l'épreuve la bonne volonté du pouvoir. Hier, c'était M. Tixier-Lachassaigne qui obtenait une place de président de chambre à la cour royale de Limoges; aujourd'hui, c'est le tour de M. Sapey, qui, nommé il y a quelques mois conseiller d'état, a préféré avec raison l'inamovibilité de la cour des comptes, dans laquelle il vient d'obtenir une place de conseiller-maître. La chambre se remplit ainsi jusqu'aux bords de fonctionnaires publics qui sont tous, plus ou moins, sous la dépendance du pouvoir. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu dans les chambres de la restauration autant de fonctionnaires-députés. D'un autre côté, il n'y a presque plus que des fonctionnaires qui se présentent avec des chances de succès aux colléges électoraux. La chambre des pairs n'est plus qu'une chambre de fonctionnaires. Le pouvoir exécutif envahit et corrompt le pouvoir législatif. Est-ce là ce que la révolution de juillet avait promis? Est-il possible que les choses durent long-temps de la sorte?

VENTE

Des Livres doubles de la Bibliothèque de la ville.

La vente des livres doubles de la bibliothèque de la ville continue les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, depuis dix heures précises du matin jusqu'à deux heures du soir.

Le lundi 25 de ce mois, on achèvera les BELLES LETTRES, à partir du n° 4740 jusqu'au n° 4828.

Le mercredi 27, on commencera l'HISTOIRE, classe très-riche, qui offre de bons ouvrages dans toutes les divisions, principalement dans l'histoire ecclésiastique, dans celle de France et dans celle de Lyon.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 *février* 1833, *sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.*

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

PARIS, 20 février 1833.

Quelques personnes s'étonnent que le commencement de la discussion sur les affaires étrangères n'ait pas amené plus d'agitation à la chambre des députés. Il est vrai que lors des sessions dernières, le moment de la discussion générale sur ce ministère ne manquait jamais d'amener quelques séances dramatiques. Mais maintenant les circonstances ne sont plus les mêmes. Il y a un an, les esprits étaient encore au milieu de l'effervescence produite par la série des événemens qui avaient suivi la révolution de juillet. Maintenant, au contraire, les esprits sont refroidis, et ils examinent avec plus de calme les affaires politiques. Cependant la discussion d'hier n'en a pas moins été fort intéressante, et elle a livré à la publicité quelques faits jusqu'alors inconnus. Nous regrettons seulement que l'opposition n'ait pas adressé au ministère des questions plus actuelles. Peut-être est-ce la suite d'un système qu'elle aurait adopté, et d'après lequel elle réserverait toutes les questions sur les affaires pendantes pour le moment de la discussion des articles.

En effet, les discussions générales ont un grand désavantage, c'est que les orateurs, en errant d'un sujet à l'autre, déflorent les questions les plus importantes, au lieu de les approfondir dans les discussions des articles.

— Plusieurs députés des centres ont eu depuis quinze jours des conférences avec le ministre des affaires étrangères. Dans une entrevue, M. de Broglie se serait plaint de l'insuffisance des traitemens accordés à la diplomatie, et aurait déclaré qu'il était impossible de se procurer des diplomates de talent, à cause de la médiocrité des salaires accordés aux ambassadeurs et aux autres agens de légation. En conséquence, M. de Broglie se propose de demander une augmentation de crédit pour cet objet, et il espère que les centres la lui accorderont; on a déjà vu hier que M.

Sosthènes de la Rochefoucault avait commencé à sonder les dispositions de la chambre à ce sujet.

— L'explication du ministère relativement à l'interpellation de M. le général Lafayette, qui demandait s'il était vrai que la sainte-alliance s'opposait à ce que les fortifications de Flessingue fussent relevées, prouve assez que le *veto* des cours absolues a été envoyé au cabinet de Paris. Il y a plusieurs mois qu'on nous avait fait connaître ce fait, mais il paraît que le cabinet des Tuileries, tout en se conformant aux exigeances de la sainte-alliance, aurait mis pour condition que la confédération germanique renoncerait à son projet de construire une nouvelle forteresse sur le Rhin. Nous savons en effet que la Prusse et l'Autriche ont eu le dessein d'augmenter leur système de fortification sur les frontières de la France, mais qu'ils y ont renoncé ensuite.

— Il y a eu hier aux Tuileries un bal costumé mais peu nombreux; la majorité des travestissemens se composait de costumes français du moyen âge, de costumes espagnols modernes et de quelques costumes grecs.

Dans le grand bal donné avant-hier à la cour, on a remarqué que le roi s'est long-temps entretenu avec MM. Dupin et Thiers. Ce dernier paraît avoir repris faveur à la cour.

— A un des derniers bals de la cour, une dame s'est présentée avec un billet d'officier de la garde nationale, mais il paraît qu'on a pas cru devoir l'admettre sur un semblable billet.

— Le conseil général des manufactures s'est assemblé hier dans la matinée afin de donner son avis sur les questions suivantes qu'on lui a données à décider :

1° Sur les moyens d'établir et de coordonner une statistique industrielle.

2° Sur les droits à percevoir pour l'introduction des laines étrangères.

3° Sur l'opportunité d'une exposition de l'industrie nationale.

Le conseil général a nommé trois commissions différentes pour examiner ces diverses questions; on croit que l'on s'occupera en premier lieu de celle relative à l'exposition.

Il y a en outre une commission spéciale chargée de l'examen des propositions de toutes natures qui pourraient intéresser le commerce et l'industrie.

Les membres de cette commission sont MM. Saulnier, André, Bérard-Mercier et Javal.

— On nous écrit de Vienne qu'un grand nombre de carlistes français commence à arriver de ce côté se rendant à Prague pour visiter Charles X. L'ex-roi n'a pas eu de nouvelle attaque de goutte, mais il s'affaiblit de jour en jour, et il ne se montre plus aussi ardent pour la chasse; car il a refusé plusieurs fois des parties de chasse qui lui étaient proposées.

La présence de la famille exclue au palais de Krasdchin a fait fort peu de sensation parmi les habitans de ce pays.

— Le renvoi de la loi sur l'état de siége à la commission paraît équivaloir à un abandon formel de cette loi de la part du ministère. Il aurait agi plus adroitement en ne permettant pas qu'elle fut du tout présentée à la sanction de la chambre des pairs.

— C'est vers midi et demi que les masques ont commencé hier à paraître sur les boulevards et dans les principales rues de la capitale, notamment dans celle St-Honoré. Mais alors l'affluence du monde est devenue considérable, et les voitures de masques étaient plus nombreuses que toutes les années précédentes.

On avait annoncé qu'il devait y avoir au bal des *Variétés* un grand nombre de déguisemens politiques, mais nous n'y en avons remarqué aucun.

— Les douleurs occasionnées par les anciennes blessures de M. Soult se sont renouvelées, et on parle d'un nouveau voyage aux eaux que le ministre devrait faire l'été prochain. En attendant on croit qu'il ne pourra pas continuer à s'occuper des affaires de son département, et qu'il se retirera aussitôt après la discussion du budget de son ministère.

— Plusieurs officiers français sont en ce moment en mission à Berlin et à Stokholm afin d'examiner l'organisation militaire de ces deux pays et d'en faire des rapports au ministère de la guerre, où l'on paraît songer sérieusement à apporter quelques modifications dans le système militaire de notre armée. C'est la nécessité de faire des réductions dans l'armée sans pourtant mettre le pays sans défense qui force M. Soult à l'introduction d'un nouveau système.

On dit, que dorénavant une partie des recrues sera dirigée sur les dépôts qui seront formés dans chaque département; là ils recevront l'instruction nécessaire, et ils seront ensuite renvoyés dans leurs foyers, où ils resteront à la disposition du gouvernement jusqu'à l'expiration de leur temps. De cette manière, les cadres restant toujours remplis on sera à même en tout temps de rappeler les jeunes conscrits rentrés dans leurs foyers.

On parle aussi d'un nouveau tarif de solde pour les officiers, et d'un projet d'après lequel il n'y aurait plus dans l'armée que deux catégories, l'activité et la non activité.

Au milieu des nouvelles rassurantes publiées depuis 15 jours sur les affaires d'Orient, on ne doit pas perdre de vue les démarches de la Russie de ce côté. Tout nous fait craindre que cette puissance n'ait pas besoin d'intervenir pour s'emparer de quelques nouvelles provinces qu'elle convoite depuis long-temps : aussi elle a déjà commencé à occuper militairement la rive droite du Danube, sans doute afin d'être à même de s'emparer plus tard de ces provinces.

Ce sont là des faits que les cabinets de Paris et de Londres doivent prendre en considération, afin de surveiller de près la conduite du cabinet de St-Pétersbourg.

— Les nouvelles de Portugal sont tristes, et nous espérons encore qu'elles sont exagérées, bien qu'elles nous viennent d'une source toujours favorable à la cause de don Pédro.

L'ex-empereur s'est cru obligé de changer de nouveau son commandant en chef, et de remplacer le général Solignac, et les constitutionnels ont éprouvé plusieurs échecs dans des sorties contre les miguélistes.

Il est temps enfin que la France et l'Angleterre sortent de leur neutralité apathique; il y va de l'intérêt réel de ces deux puissances que la cause de la liberté triomphe en Portugal.

— Il règne une sorte d'inquiétude parmi les hommes de la haute banque.

Il paraît que plusieurs députés se sont très-fortement prononcés sur la nécessité d'une restriction dans le fonds d'amortissement, et qu'ils veulent que ce fonds soit diminué de moitié, attendu que le 5 p. °/₀ se maintient fort bien au-dessus du pair, sans le secours des rachats quotidiens. Or donc, il convient très-peu aux banquiers de voir diminuer les capitaux du trésor, parce qu'avec leur appui ils dominent toutes les opérations de la Bourse : voilà la cause essentielle de leur inquiétude; voilà la véritable raison de la tendance à la baisse que l'on remarquait aujourd'hui.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 19 février.

(Présidence de M. Bérenger.)

A une heure et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

A deux heures M. le président lit l'ordre du jour, qui est la suite de la discussion du projet de loi relatif aux indemnités de juillet.

La chambre a voté hier deux réductions, l'une de 416,000 francs, applicable aux anciens gendarmes de Paris, l'autre de 8,100 francs, qui frappe sur les personnes attachées au service du Louvre et des Tuileries.

M. Glais-Bizoin demande la parole.

Messieurs, dit-il, à la fin de la séance d'hier, M. le ministre de l'intérieur, comme un homme qui se noie, (Violentes interruptions aux centres. A l'ordre! à l'ordre!)

La voix de l'orateur se perd au milieu de ces cris. Bientôt le silence se rétablit.

M. Glais-Bizoin: Une interpellation fut adressée hier par l'honorable M. Salverte à M. le ministre de l'intérieur, relativement à la présentation de la loi départementale à la chambre des pairs. M. le ministre répondit qu'elle ne lui avait été remise que le 13 février, et qu'il ignorait la cause de ce retard. Aujourd'hui la presse et l'opinion publique ont induit de cette réponse que la loi était restée entre les mains d'un auguste personnage; eh bien! Messieurs, il n'est pas vrai qu'elle ait été retenue par le roi; elle n'est restée que vingt-quatre heures aux Tuileries et le ministre l'a gardée huit jours dans ses cartons. (Nouveaux murmures aux centres.)

M. le ministre de l'intérieur: Rien ne prescrit le délai qui doit s'écouler entre l'adoption d'une loi par la chambre des députés et sa présentation à l'autre chambre. La prérogative royale consiste à refuser la sanction d'une loi, si cette sanction peut entraîner de graves inconvéniens. (Murmures aux extrémités.)

Messieurs, les ministres sont toujours prêts à donner les éclaircissemens que la chambre leur demande; mais elle n'a pas droit de leur imposer le délai pendant lequel une loi lui sera ou non présentée.

Maintenant je vous dirai que je n'ai nullement entendu insinuer que la loi était restée plusieurs jours entre les mains du roi. S'il en eût été ainsi, j'aurais gardé le silence; la véritable cause du retard qu'on me reproche est que la loi, au lieu de m'être remise, a été portée par erreur à un autre ministre, d'où il est résulté un retard de quelques jours. (Mouvemens en sens divers.)

MM. Glais-Bizoin et Cabet se disposent chacun de leur côté à monter à la tribune, mais la demande réitérée de l'ordre du jour force les honorables membres à retourner à leurs bancs.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

M. Gaëtan de Larochefoucauld, après avoir établi qu'en principe le gouvernement ne doit pas d'indemnité pour les cas de force majeure, s'étonne qu'on veuille forcer les départemens à concourir à la réparation des dommages éprouvés par la ville de Paris, du moins pour les bâtimens. En conséquence, il propose de retrancher la somme de 1,131,000 fr. affectés à cet objet.

M. Salverte: Je ne désavoue point les principes d'économie proclamés par la chambre, mais ici il n'y a rien de contraire à ces principes. Les dommages qu'ont souffert les bâtimens de Paris sont l'effet d'une véritable guerre entre le despotisme et la liberté; les pertes ont été éprouvées dans l'intérêt général, et doivent être à la charge de la généralité des citoyens. Je m'oppose à l'amendement.

M. d'Argout : D'ailleurs le gouvernement n'a fait qu'exécuter la loi du 30 août 1830.

M. de Larochefoucauld : La loi ne parle que des personnes et non des propriétés. (Aux voix! aux voix!)

M. d'Argout : Le préopinant semble croire que la loi ne s'applique qu'à la ville de Paris; c'est une erreur; elle s'étend à tous les Français qui ont essuyé des pertes dans ces événemens.

La réduction est rejetée.

M. Mangin d'Oins : Le gouvernement a disposé sur le premier crédit de 960 fr. pour les gendarmes et de 90,000 en faveur des personnes attachées au service de Charles X. La chambre s'est contentée de réduire hier 8,100 fr. sur cette dernière catégorie; mais en appliquant ce même principe, il faut réintégrer dans le nouveau crédit les 960 f. déjà employés. (Oui! oui!)

M. le président : Tout calcul fait, le crédit à accorder serait de 1,665,000 f. Je vais mettre aux voix cette somme; mais il est bon de déterminer si la chambre entend clore cette source de réclamations. (Oui! oui!)

C'est l'objet d'un article additionnel ainsi conçu :

« A l'avenir, aucun crédit ne pourra être ouvert en raison des événemens de juillet 1830. » (Appuyé! appuyé!)

M. d'Argout : Cette disposition pourrait produire des effets funestes; car il est des localités qui peuvent avoir des droits à faire valoir : ainsi par exemple, la liquidation n'est pas terminée par la ville de Nantes. Il faut du moins limiter l'amendement à ce qui concerne la ville de Paris.

M. le rapporteur : On atteindrait ce but en fixant un terme au-delà duquel les réclamations ne seraient plus admises.

M. le président : Tel est le but d'un amendement qui vient de m'être remis par MM. Félix Réal et Laffitte.

J'en donne lecture;

« Le présent crédit est applicable aux réclamations faites jusqu'à ce jour; à l'avenir, il n'en sera plus admis aucune. »

Le crédit de 1,665,000 f. est adopté, ainsi que l'article additionnel de MM. Laffitte et Félix Réal.

M. le président : C'est une affaire soldée. (On rit.)

On procède à un scrutin secret sur l'ensemble de la loi.

En voici le résultat :

Nombre des votans	249
Boules blanches	210
Boules noires	39

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget des affaires étrangères.

La discussion générale est ouverte.

M. de Podenas a la parole. (On rit et on n'écoute pas.)

L'orateur descend de la tribune, et a envoyé son discours au *Messager*, en le priant de l'insérer.

M. Jules de Larochefoucault obtient le même succès que M. de Podenas, et fait passer son oraison au *Nouvelliste*.

M. Salverte ; Messieurs, si la nécessité de diminuer les dépenses publiques a porté vos commissions à réduire plusieurs ministères, il faut convenir qu'une toute autre marche a été adoptée pour celui des affaires étrangères; les dépenses, loin d'être diminuées, ont été augmentées.

La France de 1830 ne manquera pas de remarquer ce progrès, quelque talent que le rapport ait déployé pour justifier des prodigalités.

Après cette réflexion, je vais faire part à la chambre du résultat où m'a conduit l'examen du budget des affaires étrangères.

L'orateur ne pense pas qu'il soit besoin de grandes dépenses pour la diplomatie. Il cite plusieurs exemples qui attestent que des ambassadeurs, sans afficher une grande pompe, ont conclu avec des puissances des traités très-avantageux à leur pays.

Je remarque, continue l'orateur, la même prodigalité dans toutes les autres parties du budget des affaires étrangères. Ainsi je vois que le traitement de notre consul, à Varsovie, a été augmenté. Serait-ce parce qu'en 1830 il a demandé à l'empereur de Russie la permission de prêter serment à la révolution de juillet? (Sensation.)

Je regrette que M. le ministre des affaires étrangères n'ait pas, à l'exemple de ses collègues, fait connaître la position de son département. Certes, je ne lui demanderais pas si la position diplomatique de la France est celle qu'elle avait sous l'empire?

Je ne suis pas si ambitieux; je lui demanderai seulement si elle égale celle que nous avions en 1783. Alors presque toutes les puissances secondaires étaient nos alliées; pourrait-on en dire autant aujourd'hui?

Je sais que les circonstances sont bien changées, et je dirai au préjudice de la France; mais depuis deux ans que notre trône est établi, nous devons savoir à quoi nous en tenir sur l'appui de nos voisins en cas d'attaque.

Qu'a donc fait la diplomatie? La Suède, la plus ancienne alliée de la France, nous continue-t-elle son amitié?

Je veux bien croire à l'alliance de l'Angleterre, mais cette alliance durerait-elle si ses intérêts devaient en souffrir? Son inimitié nationale est-elle éteinte? Voyez à chaque pas que nous faisons, comme elle jette des cris d'alarme contre ce qu'elle appelle notre ambition.

Il est permis de demander quelle est la mesure d'influence que nous exerçons au dehors?

En cas de guerre, vous auriez contre vous toute l'Allemagne; car elle obéit à l'Autriche et à la Prusse; vous auriez contre vous l'Italie, car là encore c'est l'Autriche qui commande. L'Espagne, le Portugal sont douteux; leur haine ou leur amitié dépend des événemens.

De quelques voiles que s'enveloppe la diplomatie, on peut la juger sur quelques faits qui se font jour; et pour ne parler que de la Turquie, lorsque cette puissance se voit menacée dans son existence, à qui a-t-elle recours? A la France? Non. A son éternelle ennemie, à la Russie! (Mouvement.)

L'orateur se demande ensuite où sont les améliorations que la diplomatie a apportées au sort de l'Italie. A quoi a servi l'expédition d'Ancône? Jusqu'à présent le résultat le plus saillant de cette expédition a été l'abaissement du drapeau tricolore. (Murmures aux centres.) Certes, la fortune lui fut quelquefois contraire, mais il était réservé à la diplomatie de lui attirer le plus sanglant outrage. (Nouveaux murmures aux centres.) Quant aux affaires de la Belgique, il y a deux ans qu'on nous en promettait la conclusion dans trois semaines, et nous ne sommes pas encore prêts de voir terminer ces interminables affaires.

L'honorable membre reproche au ministère d'avoir peint la France sous de fausses couleurs. Il continue ainsi :

Parce que quelques théoriciens ont rêvé la république...

M. B. Delessert : C'étaient bien des praticiens.

M. Salverte : Certes, ce n'étaient pas des praticiens, puisqu'ils ne l'ont pas établie... (On rit.) Etait-ce une raison pour présenter à l'étranger la France affaiblie par des divisions? Etait-il d'une bonne politique de lui faire confondre les hommes qui voulaient éclairer le gouvernement avec ceux qui voulaient le renverser?

N'est-ce pas fournir des argumens au duc de Wellington? L'autoriser à dire que la dynastie de juillet n'était que provisoire? que la légitimité, la justice, la force, étaient du côté de Charles X? (Violens murmures aux centres.)

A droite, avec force : Oui! oui!

Depuis la révolution de juillet, on s'est occupé ici des questions de la guerre et de la paix. Toutes les fois que ces questions ont été soulevées à la tribune, je n'ai pas hésité à me prononcer pour la paix, parce que je la croyais nécessaire au bonheur de mon pays, mais pour une paix honorable, sûre, en harmonie avec les principes de notre révolution, et je vous laisse à juger si la diplomatie nous a donné une paix semblable.

Messieurs, dit en terminant M. Salverte, quant la diplomatie soutiendra les principes de juillet, nous lui prêterons notre appui, car alors ce sera la vraie diplomatie nationale. (Très-bien! très-bien!)

M. Delaborde : L'honorable préopinant a comparé notre situation actuelle à celle où nous étions il y a quarante ans; je n'irai pas aussi loin; je me bornerai à la rapprocher de notre situation de l'année dernière. A l'incertitude qui régnait alors sur nos rapports avec l'étranger, a succédé une réalité, la certitude de conserver la paix. Ce résultat est celui de la bonne foi et même d'une sorte de fermeté. (Rire général.)

A droite : Quelle sorte?

Le reste du discours de M. Delaborde est de la même force que cet exorde.

M. Lafayette : Après le discours que vous venez d'entendre, j'aurais désiré que M. le ministre des affaires étrangères eût demandé la parole pour répondre, car les orateurs qui m'ont précédé m'ont laissé peu de choses à dire ; néanmoins je vais profiter de l'indulgence de la chambre pour adresser à M. le ministre quelques questions auxquelles sans doute il ne refusera pas de répondre aujourd'hui ou demain.

L'orateur se livre ici à des considérations sur la révolution de juillet.

Les saines doctrines de la liberté, dit-il, après avoir traversé depuis 89 tous les obstacles que leur ont opposé les événemens, se sont retrouvés dans les barricades de juillet, dégagées de tous les préjugés.

On peut dire que devant la fumée des barricades se sont dissipés les brouillards de la légitimité, de l'omnipotence de l'aristocratie, pour faire place au dogme de la souveraineté populaire, devant lequel les considérations du gouvernement constitutionnel ou autre ne sont que secondaires.

Les effets de la révolution de juillet ne se sont pas arrêtés aux frontières de la France; saluée par tous les peuples, elle a décidé la réforme en Angleterre, déraciné l'aristocratie en Suisse, précipité le mouvement en Pologne.

Il est tout simple que cet impromptu politique, si bien accueilli par les peuples, n'ait pas eu autant de succès auprès des cabinets absolus. (On rit.)

L'honorable général entre dans quelques détails sur la situation au milieu de laquelle fut proclamé le principe de non-intervention, arme qui aurait suffi pour défendre la révolution contre le mauvais vouloir des étrangers, si on l'eût employée avec constance et énergie.

Mais, continue l'honorable général, j'ai grand peur que ce principe n'ait été promptement abandonné ; et, à ce sujet, je crois qu'il est aujourd'hui permis de demander communication des dépêches qui ont été échangées au sujet de la reconnaissance du gouvernement de juillet, et en particulier de la fameuse lettre de notre ambassadeur de Russie, lettre qui était à Paris depuis quatre jours, avant que le président du conseil en eût connaissance. Je demanderai aussi quel est aujourd'hui l'état de nos rapports avec les autres puissances. Par exemple, quel motif nous défend de relever les murs d'Huningue? (Mouvement au banc des ministres.) Pouvons-nous les relever, oui ou non?

M. de Broglie : Non.

M. le général Lafayette : Nous savons du moins qu'il est défendu, de par la sainte-alliance, de relever les murs d'Huningue.

L'honorable général rend ensuite un éclatant et chaleureux hommage à la bravoure que notre armée a déployée sous les les murs d'Anvers.

Passant aux affaires de Portugal, il demande que le gouvernement français, d'accord avec l'Angleterre, mette enfin un terme aux attaques de don Miguel contre le pavillon français. Il signale plusieurs circonstances dans lesquelles don Miguel a tiré à la cible sur plusieurs bâtimens français.

L'orateur demande pourquoi l'on a donné un roi à la Grèce, qui est un pays républicain de sa nature, où le système fédératif est en quelque sorte privilégié.

Il voudrait que le ministre lui donnât l'assurance que les 20 millions de l'emprunt grec profiteront à la Grèce et non à la Russie.

L'honorable général n'a pas moins de plaintes à former au sujet de l'Italie. Là les promesses les plus sacrées ont été violées, les arrestations se sont multipliées au mépris des engagemens les plus solennels.

L'orateur dénonce divers attentats commis par le gouvernement papal contre les patriotes ; il appuie ses reproches sur des documens ; il manifeste, en terminant, l'espoir que le gouvernement français, qui a garanti les promesses du cabinet de Rome, prendra les mesures nécessaires pour faire cesser toutes ces horreurs.

M. de Broglie (profond silence) : Avant de répondre au discours de l'honorable général, je prie la chambre de me permettre quelques mots d'explications sur un fait personnel. On m'a accusé d'avoir, à cette tribune, dénoncé à l'Europe la révolution de juillet comme un événement où le droit et la justice étaient du côté de la branche déchue.

Si tel eût été mon langage, si telle eût été ma pensée, je ne serais pas le seul coupable, vous le seriez autant que moi : vous auriez dû m'arracher de cette tribune. Oui, un ministre du roi des Français qui aurait l'effronterie de s'exprimer ainsi devrait être mis immédiatement en accusation, et vous seriez coupables de ne l'avoir pas fait. (Vive adhésion.)

Vous avez fait, nous avons fait une révolution juste et légitime. Était-elle légale? Non, Messieurs, car les mots révolution et légalité impliquent contradiction. Une révolution, c'est un appel de l'insuffisance des lois positives aux lois éternelles de la justice et de la raison. (Vive acclamation. Très-bien !)

Après avoir traité la question personnelle, l'orateur passe en revue les questions indiquées par le préopinant.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Séance du 20 février.

A l'ouverture de la séance et après la lecture du procès-verbal qui est adopté, on procède au renouvellement mensuel des bureaux par le tirage au sort.

Le premier travail à l'ordre du jour est le rapport du budget du ministère des finances pour l'exercice 1832.

M. Jacques Lefebvre, rapporteur, appelé à la tribune pour faire ce rapport, est absent.

M. Alby se présente à la tribune.

L'orateur demande que le nom des députés absens et de ceux qui ont obtenu des congés soit inscrit sur un tableau qui serait placé dans la salle, afin que la chambre connût le nombre des absens qui, selon lui, passe plus de cent. Ce serait, dit-il, un moyen pour apprendre aux membres présens à être plus exacts. ((Appuyé.)

MM. Humann, Guizot, Barthe et de Broglie sont au banc des ministres.

M. le président : Avant de continuer les travaux de la séance, je dois soumettre à la chambre un incident élevé par M. Cabet relativement à l'affaire qui lui a été intentée devant les tribunaux.

M. Cabet a demandé sa mise en jugement. M. le garde-des-sceaux a répondu que l'autorisation de la chambre était nécessaire, et que ce n'était pas à lui à la demander.

M. Cabet me prie, par une lettre, de consulter la chambre. Cette question touche à des prérogatives, elle mérite son attention.

La discussion est ouverte sur l'incident.

M. Barthe, de sa place : Je demanderais à la chambre....

Plusieurs voix : On n'entend pas. A la tribune ! à la tribune !

M. Barthe : Je demanderai à la chambre de m'accorder le temps nécessaire pour répondre à la demande de M. Cabet; demain, si la chambre le veut, j'ouvrirai la discussion là-dessus.

Je demande le renvoi aux bureaux. (Adopté.)

M. Jacques Lefebvre donne lecture à la chambre du rapport sur le budget du ministère des finances pour l'exercice de 1833.

Ce rapport, qui a duré environ une heure et quart sans être entièrement lu, a été fréquemment interrompu par les cris de la chambre.

M. Jacques Lefebvre descend de la tribune sans avoir donné les conclusions de la commission.

M. le président ordonne que ce rapport sera inséré au *Moniteur*.

Pendant la lecture de cet immense rapport, on remarque que M. de Broglie va s'asseoir auprès du général Lafayette et paraît lui donner des explications sur la discussion qu'ils ont eue hier ensemble au sujet des affaires étrangères.

M. le ministre paraît lui donner ces explications avec toute la déférence et tous les égards dus à l'âge de l'illustre général.

Arrive ensuite M. Soult qui, soutenu par une béquille, va prendre place au banc des ministres.

La chambre ne prête presqu'aucune attention à la présence de ce ministre.

M. le président : M. Mauguin a la parole sur la discussion du budget du ministère des affaires étrangères. (Profond silence.)

M. Mauguin : Le but de la diplomatie a été de concilier le traité de 1815 avec la révolution de juillet. Je ne soulèverai pas des questions souvent traitées, les faits sont accomplis, mais j'examinerai si la diplomatie française a bien conservé la paix, et si les traités ont été suivis.

La première question à examiner, est de savoir où nous en sommes sur le pays et sur la France.... Toutes les fois que cette question s'est présentée à cette tribune, on n'a pas manqué de présenter l'opposition comme voulant déclarer la guerre à toute l'Europe, et tous les cabinets voulant conserver la paix.

Ce n'est qu'au mois de novembre 1830 que ces discussions se sont présentées à cette tribune, et qu'on a dit au ministère de se préparer à la guerre. Mais alors à toutes les questions diplomatiques qu'ont provoquées les avis donnés par l'opposition, avions-nous tort? Le ministère avait voulu que la maison de Nassau conservât la Belgique et était d'accord avec le cabinet anglais.

Est-il vrai que tous les cabinets de l'Europe aient reconnu la révolution de juillet, comme l'a dit le ministre. Le cabinet du ministère a toujours cherché à nous induire en erreur sur la véritable position de la politique européenne. Le ministère nous a dit d'abord que toute l'Europe avait reconnu la révolution de juillet, il a dit ensuite que les cabinets étrangers avaient vu avec crainte cette révolution ; l'invasion est imminente, nous disait-on en 1830 ; la guerre n'est ni éloignée ni prochaine, nous disait-on en 1831.

En 1832 on prend l'offensive, comme le demandait l'opposition, l'on va en Belgique ; et c'est ainsi que la guerre était éloignée. Le siége d'Anvers a eu lieu parce qu'il s'est trouvé alors dans le cabinet, comme l'a dit un spirituel orateur, *une sorte de fermeté*. Nous demandions une fermeté complète.

Au reste, il faut reconnaître que l'expédition d'Anvers a montré que les cabinets européens veulent tous la guerre.

Après la question belge il y a une autre question, c'est celle du Luxembourg; j'ignore comment on sortira de cette difficulté. Mais puisqu'on nous annonce que la paix générale est assurée, j'espère que M. le ministre de la guerre nous présentera un budget conforme aux économies voulues par l'état de paix.

Toute politique doit tendre à éloigner le centre et le nord de nos frontières; toute autre diplomatie serait déplorable. (Murmures aux centres.)

Je ne parlerai pas de la Pologne pour ne pas réveiller de cruels souvenirs ; elle est noyée dans l'empire russe; elle a donc perdu sa nationalité que nous avions promis de soutenir. Mais il existe d'autres traités, vous devez en demander l'exécution. Pourquoi la Pologne est-elle province russe? (Interruption.)

La triple alliance de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie est connue pour la question polonaise ; et si les autres puissances ont permis à la Russie de s'agrandir, c'est qu'il y a entr'elles des conventions secrètes. Aussi voit-on l'Autriche trouver sa compensation en Italie. Lisez les pièces saisies avec Mme la duchesse de Berry, et vous connaîtrez les projets du Piémont.

Il fallait aussi une indemnité à la Prusse en 1831. Une révolution immense a eu lieu en Allemagne : je veux parler des décrets de la diète de Francfort. Il est arrivé par ces décrets qu'il n'y a plus d'indépendance dans les divers états de la confédération germanique.

Oui, maintenant la triple alliance fait mouvoir toute l'Europe : elle dispose de tous les passages et une bataille perdue lui livrerait les portes de la France.

La Suisse, ignore-t-on que les Français y sont proscrits, et que la confédération helvétique elle-même est en partie sous le joug de la triple alliance. (Nouveaux murmures aux centres.)

La France est-elle ce qu'elle était il y a cinq ans? non, l'équilibre des forces est rompu.

L'orateur finit en demandant des explications sur les faits qu'il vient d'exposer.

M. Guizot est à la tribune.

Il commence par avouer qu'il est assez embarrassé de répondre aux interpellations de M. Mauguin.

Il dit que la Pologne d'aujourd'hui est bien plus malheureuse que la Pologne d'autrefois.

Ces paroles excitent les murmures de l'opposition.

M. Dupin agite sa sonnette.

Messieurs, dit-il, vos interruptions n'avancent à rien ; elles empêchent seulement l'orateur de parler.

M. Guizot continue en disant que tous les événemens ont été à l'avantage de la France, et que si la guerre étrangère se présentait, la France et le gouvernement de juillet la repousseraient vivement. Quant à la sainte-alliance, il n'y en a pas et si la France en était menacée le gouvernement prendrait ses mesures pour s'en défendre.

M. Mauguin répond en peu de mots à M. le ministre.

Les événemens passés, dit-il, n'ont pas été à l'avantage de la France. Il cite pour preuve la Pologne et persiste à dire que tous les traités ont été violés par les cabinets étrangers.

M. Odilon-Barrot a la parole. (Profond silence.)

L'orateur se livre à des considérations de haute politique. Il pense qu'il y a confusion des deux parts sur le véritable but des traités de 1815, et soutient les considérations de M. Mauguin.

La discussion continue; plusieurs orateurs ont demandé la parole.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 20 février.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au monument à élever sur la place de la Bastille.

Voici le résumé du projet : Une somme de 200,000 f. est consacrée à l'érection d'un monument sur la place de la Bastille.

Personne ne demandant la parole sur l'ensemble de la loi, M. le président met aux voix l'article unique. Il est adopté d'abord par mains levées, et ensuite au scrutin secret par 63 votans contre 18.

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur le roulage.

M. le président Boyer a la parole.

Le noble pair demande que les contraventions commises par les entrepreneurs de roulage et de messageries ne soient plus jugées par les conseils de préfecture et le conseil-d'état, mais bien par les tribunaux ordinaires ; il développe longuement son opinion dans un discours auquel la chambre fort peu nombreuse semble ne prêter aucune attention.

M. le ministre de l'intérieur a la parole.

Il demande que la juridiction actuellement existante soit maintenue : il allègue que les conseils de préfecture n'ont pu, jusqu'à présent être accusés d'aucun abus ; qu'on ne saurait au contraire leur reprocher que trop d'indulgence.

Les conseils de préfecture sont plus à portée d'apprécier les différends que les tribunaux ordinaires. Il termine en disant que le mode proposé par le préopinant occasionnerait des frais immenses.

M. de Montlosier pense que le projet de loi a pour but plutôt la commodité de l'administration que l'intérêt des contribuables.

Il demande si la proposition n'est pas intempestive, et il vote pour l'ajournement.

M. le président dit que l'ajournement ne peut être prononcé ; qu'il serait inconstitutionnel, puisque la chambre ne peut prononcer un ajournement indéfini qui équivaut au rejet.

En cas de non-ajournement, M. Montlosier votera contre le projet de loi.

M. Rœderer dit que lorsqu'on voit sur tous nos monumens ce mot : *Liberté*, il serait pénible de rencontrer sur nos routes à chaque pas ce mot : *Entrave*. Il vote aussi contre le projet de loi.

M. de Portalis, de sa place, répond aux argumens de M. d'Argout. Il prétend que les raisons données par M. le ministre ne suffisent pas pour maintenir la législation actuelle, si réellement elle est vicieuse.

Il soutient que les tribunaux ordinaires jugeraient les causes de cette espèce avec beaucoup plus de célérité que les conseils-généraux.

D'ailleurs, dit-il, le gouvernement n'a-t-il pas auprès des tribunaux son représentant, le procureur du roi ou son substitut ?

Il vante la publicité des tribunaux ordinaires.

Il annonce qu'il votera pour l'amendement.

M. d'Argout a la parole.

Il répond à M. de Portalis, et prétend que les frais sur pareille matière seront énormes par cela seul que les parties pourront avoir des avocats.

Répondant à M. de Montlosier, il prétend que c'est dans l'intérêt général que l'on est dans la nécessité d'apporter quelque entrave à l'industrie du roulage.

Il cite l'exemple de l'Angleterre où le droit des barrières existe encore.

Les taxes des voitures de roulage, en Amérique, sont proportionnées au nombre des chevaux.

Nulle part, dit-il, les droits de transit ne sont aussi peu onéreux qu'en France.

M. de Montlosier prétend que, faute de renseignemens suffisans, la nécessité de la loi proposée ne lui paraît pas démontrée.

Il demande l'ajournement à 15 jours. Il cite l'exemple de la loi de l'état de siége ajournée au 15 février.

M. d'Harcourt s'étonne que la chambre n'ait pas tous les renseignemens nécessaires. En politique il conçoit la réserve de l'administration.

M. de Montalivet regarde cette loi comme inopportune, eu égard aux lois annoncées par la Charte elle-même. Il demande non pas l'ajournement, mais un vote négatif.

NOUVELLES.

Depuis plusieurs jours, dit un journal, M. Thiers paraît très-inquiet, très-soucieux. Le jour où il a présidé les trois conseils de manufactures, d'agriculture et du commerce, cette disposition s'est fait vivement remarquer dans les entretiens qui ont eu lieu après la séance. M. Thiers aurait parlé des grandeurs ministérielles avec le fastueux dédain du *Joueur* de Regnard, pour les richesses, alors qu'il a perdu son argent. M. Bérard ayant demandé au ministre s'il était malade, le ministre aurait dit en riant : « Malade n'est pas le mot ; nous sommes des moribonds. » Cette conversation rapportée à M. Dupin, il s'est écrié vivement : « Ce sont des cadavres ; on sent la décomposition partout. Messieurs, enterrons-les sous nos votes ; comme ce ne sont pas des phénix, ils ne renaîtront pas de leurs cendres et nous en serons débarrassés à toujours. (*Quotidienne.*)

— Un brevet d'invention vient, dit-on, d'être pris pour un procédé qui fera époque dans la fabrication du sacre de betteraves ; il ne touche en rien aux opérations chimiques de cette fabrication, il s'agit de remplacer les presses hydrauliques et autres qui sont d'un emploi si difficile et si dispendieux par la filtration de l'eau fraîche sur la pulpe de la racine, jusqu'à ce qu'elle passe à zéro de l'aréomètre ; par ce moyen on obtient absolument tout le suc contenu dans la betterave. On n'envoie à la chaudière que le jus pesant un degré convenable, et les eaux peu chargées sont à l'instant repassées sur de nouvelles pulpes sortant de la rape.

— Le collége électoral de l'arrondissement de Condom (Gers), a élu M. Alfred de Montebello, député, en remplacement de M. Gavaret, démissionnaire.

— La seconde chambre de Stuttgardt a décidé, à une majorité de 76 voix contre 4, que les journalistes obtiendraient les places qu'ils avaient demandées. Quelques membres ayant insisté pour que les journalistes fussent responsables de leur rédaction, ils ont été repoussés par les cris : *Point de censure !*

— Nous recevons de Versailles la note suivante, à propos de M. Soult le fils :

Ce que vous ignorez peut-être, et qu'il est bon que vous sachiez, quant au marquis de Dalmatie.

C'est que, nommé au 2e régiment de cuirassiers de la garde, au moment où nous allions partir pour la guerre d'Espagne, le maréchal, son père, fit toutes les démarches nécessaires pour le faire passer au 1er de grenadiers à cheval de la garde, régiment qui ne devait pas faire partie de l'armée.

Ce fait que le maréchal eût traité de lâcheté pour l'un de nous, qu'il eût fait chasser, il n'a pas craint qu'on pût le reprocher à son fils.

Vous pouvez acquérir, quand vous le voudrez, la preuve de ce que contient cette note, en vous adressant à l'un des officiers des deux régimens que je vous cite.

— L'affluence était considérable aujourd'hui sur les boulevards. Les voitures de masques se succédaient presque sans interruption. Comme aux *long-champs* de la restauration, le milieu du pavé était réservé à quelques équipages armoriés. Cette infraction aux règles communes gênait beaucoup la circulation.

Nous ferons remarquer qu'il n'est aujourd'hui défendu à personne de prendre le titre de duc et de placer un écusson sur les panneaux de sa voiture, cette voiture fût-elle un fiacre. Dès-lors le milieu du pavé appartient à tout le monde ou à personne.

— On se rappelle que les arbres abattus sur les boulevards en juillet 1830, furent vendus par lots. Un ébéniste ayant confectionné dernièrement un meuble très-riche avec ce bois, a cru devoir l'offrir à un

grand personnage ; mais lui et son ouvrage ont été repoussés avec perte. Mais, voyez les ricochets ! ce meuble dont il demandait 4 mille francs a été, le lendemain, payé 10,000 fr. par un Anglais.

(*Corsaire.*)

—On mande de Lille, 17 février :

« Une scène assez piquante s'est passée hier à l'hôtel de Gand. Un Anglais se disant officier-supérieur dans l'armée britannique, a retrouvé dans cet hôtel sa femme, après laquelle il courait depuis six mois. Il paraît que la dame, mécontente de son mari, a déserté le domicile conjugal et se refuse à y rentrer. Quelqu'avance qu'ait pu faire le débonnaire époux, il n'a pu jusqu'ici rien obtenir de sa moitié, qui s'obstine à repousser tout accommodement. La police est intervenue dans les débats ; un de ses agens s'est installé dans l'antichambre de la belle fugitive, afin, sans doute, de la préserver des obsessions de son mari.

—Le conseil municipal d'Arras, sur l'exposé de l'un de ses membres, que la clôture qui entoure la loge où se place M. le préfet, nuit à la beauté de la salle de spectacle, a émis le vœu qu'elle fût supprimée.

—Un événement déplorable vient d'avoir lieu au village de Mignay, situé à un quart de lieue de Bergerac, sur les bords de la Dordogne. Il est d'autant plus affreux, qu'il a signalé un dévoûment bien rare chez un jeune garçon de 12 ans, et que ce malheureux enfant a été victime de son courage et de son humanité.

Une jeune fille, appartenant à des agriculteurs aisés, voulant se laver les mains, tomba dans la Dordogne, qui dans ce moment est très-rapide et est parvenue à une élévation extraordinaire. Elle essaya vainement de s'accrocher aux herbes qui couvrent le rivage. Ce jeune garçon la voyant dans ce danger, s'élance généreusement dans la rivière, saisit d'un bras cette fille, et de l'autre cherche à s'attacher au rivage ; ses mains sont ensanglantées par les ronces. Cependant un dernier effort va les sauver tous deux ; mais les ronces se déracinent tout-à-coup, et la violence des flots entraîne ces deux infortunés et les fait disparaître pour toujours.

— Un accident épouvantable a eu lieu le 10 dans l'établissement de M. de Faucamberge, à la Maladrerie, à Caen. M. de Faucamberge le jeune, en faisant son inspection pour s'assurer si toutes les parties de la machine à vapeur, qui fonctionnait alors, étaient en bon état, s'étant aperçu qu'une plaque, fermant la tête de l'un des bouilleurs, et à laquelle s'adapte un des tuyaux destinés à recevoir la vapeur, laissait échapper un filet d'eau, dit au chauffeur de resserrer l'un des écrous qui fixent cette plaque à la chaudière. Au moment où le chauffeur s'occupait de cette opération, l'écrou, que l'on croyait solide, ne put résister à l'effort de la vapeur sur la plaque : il se trouva arraché de la vis, et une masse de vapeur et d'eau bouillante se mit à jaillir violemment par l'interstice qui s'établit entre la plaque et la tête de la chaudière. Tout le voisinage du fourneau fut en un moment inondé d'eau bouillante et de vapeur. Le bouilleur fut jeté jusqu'au fond de la cavité où le charbon de terre est déposé ; M. Constant de Faucamberge, qui se trouvait, à ce qu'on présume, à moitié de l'escalier qui conduit au fourneau, parvint à fuir jusqu'à l'autre bout de l'appartement, où il tomba asphyxié et brûlé comme le malheureux chauffeur.

— M. le baron de Rivière et la compagnie générale de dessèchement viennent de conclure un traité pour l'assainissement, la fertilisation et l'irrigation de leurs propriétés riveraines en Provence, et qui forment ensemble une contenance de plus de 6,000 hectares de terrain (18,000 arpens de Paris). Il résultera des travaux que la compagnie va exécuter, la création d'un immense atelier de charité pendant tout le temps que dureront les opérations, et après leur achèvement un accroissement de plusieurs millions dans la valeur des fonds et une masse de produits qui soulagera d'autant la misère publique.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du Précurseur.)

Angleterre. — *Londres*, 18 *février*. Consolidés 87 1/2.

— On lit dans le *Times* :

Nous avons appris par des personnes d'ordinaire bien informées que les difficultés qui depuis quelques temps se sont opposées à la solution de la question hollando-belge ont été d'une nature personnelle, et ont dépendu surtout des communications avec l'envoyé de Hollande, le baron van Zuylen ; on dit aussi qu'une note très-développée à cet égard avait été préparée et signée par MM. Talleyrand et lord Palmerston, comprenant tous les sujets en discussion depuis trois semaines. Cette note avait été transmise à l'ambassadeur de Hollande, avec prière de la communiquer simplement à son gouvernement, à cause des pouvoirs spéciaux dont on dit qu'il avait été investi par le roi de Hollande, aussi nos négocians qui déjà avaient à se plaindre des délais de cette affaire, peuvent s'attendre à plus de lenteur encore et à l'ajournement indéfini de la solution des points en litige.

Servie. — On lit l'article suivant dans la *Gazette d'Augsbourg* :

De la frontière de Servie, 4 février.

Jusqu'à ce moment nous n'avons pas de nouvelles certaines sur les mouvemens insurrectionnels de Bosnie, et sur les progrès qu'ils ont faits. On affirme seulement que le peuple est extrêmement mécontent et qu'il s'est permis quelques excès qui cependant ne seraient pas devenus une insurrection complète.

Les nouvelles directes de Bosnie sont très-rares et encore elles ne sont pas dignes de beaucoup de confiance. Le prince Milosch, a pris des mesures énergiques pour pouvoir faire face aux suites les plus funestes du soulèvement ; il possède pour cela des moyens suffisans.

On n'entend pas parler jusqu'à présent du départ d'un corps servien pour Constantinople. Les circonstances s'y opposent totalement. Le prince Milosch a établi en Servie plusieurs corps d'armées, ce qui donne à ce pays un aspect tout guerrier.

— Les lettres d'Hermanstadt annoncent de Bucharest que plusieurs boyards qui appartiennent au parti russe auraient demandé à ce gouvernement un renfort de garnison pour la sécurité des principautés. D'après cette demande, qui a trouvé une réponse favorable, les autorités administratives de Moldau ont reçu le 21 janvier l'ordre de préparer des provisions pour trois nouvelles divisions russes ; cependant cette mesure ne paraît qu'une démonstration militaire, car une grande opération serait très-difficile à la droite du Danube avant le mois de mai.

Prusse. — C'est le diplomate Meyer que le cabinet de Berlin a nommé pour suivre les négociations relatives aux affaires d'Orient.

Hollande. — D'après la correspondance particulière du *Handesblad*, l'exécution de la mesure prise à Flessingue, relativement au droit de *toll* à percevoir sur les navires sous pavillon neutre, serait non-seulement suspendue, mais cette mesure aurait cessé d'exister ; le gouvernement hollandais l'aurait révoquée ou abolie entièrement.

— On nous écrit des frontières du Portugal, le 7 février :

Don Pédro vient d'enlever au général Solignac le commandement de ses troupes ; cet événement qui a eu lieu le 3 de ce mois a produit une vive sensation à Oporto, surtout parmi les soldats étrangers, notamment parmi les Français, qui témoignent hautement leur mécontentement pour cette espèce de destitution. Mais le calme s'est rétabli dès qu'on a su que le commandement des troupes constitutionnelles venait d'être conféré au général Saldanha, arrivé à Oporto non sans de grands obstacles, le 1er de ce mois, avec les généraux Stubs, Calrena et autres officiers portugais.

Le général Solignac, ne pouvant se décider à servir sous le général Saldanha, fait ses préparatifs de départ ; beaucoup de soldats français s'embarquent avec lui pour retourner en France.

Le 1er, il y a eu une affaire aux environs d'Oporto ; il s'agissait de protéger l'entrée dans la ville d'un convoi de 40 charriots de blé de Turquie, de plusieurs charges d'huile et de jambons ; les deux partis se sont battus comme à l'ordinaire, mais les provisions sont restées au pouvoir des miguélistes, et les constitutionnels ont dû rentrer dans la ville.

Les troupes royalistes de Villanova travaillaient depuis long-temps à la confection d'une mine aux abords du couvent de la Serra, occupé par des troupes constitutionnelles ; le 31 du mois dernier ces troupes tentèrent une descente sur Villanova dans le dessein de s'y procurer quelques provisions : alors on mit le feu à la mine, et l'explosion a fait périr une soixantaine d'hommes, parmi lesquels s'est trouvé un colonel.

Les ouragans qui règnent depuis quelques jours sur les côtes de la Galice ont forcé l'escadre de Sartorius à s'éloigner des eaux d'Oporto.

Espagne. — *Madrid*, 12 *février*. — Il est aujourd'hui certain que l'évêque de Léon s'est retiré en Portugal, d'où il a écrit à son chapitre que les persécutions dirigées contre lui le forçaient à s'éloigner de son troupeau. On a arrêté aux environs de Léon un des chefs de l'ordre des jésuites compromis dans la dernière insurrection et qui s'occupait à en préparer une seconde.

M. Stratford Canning a définitivement fixé son départ pour le Portugal. On a déjà fait préparer ses logemens sur la route. Il attendra cependant le retour d'un de ses courriers extraordinaires, afin de se voir s'il doit partir sur-le-champ ou retarder de quelques jours.

Mexique. — On a reçu par la voie de la Havane à New-York, des nouvelles de la Vera-Cruz jusqu'au 17 décembre. Un armistice avait été conclu le 11, par suite d'un projet de pacification entre les Etats-Unis du Mexique, envoyé à Bustamente par les généraux Pedraza et Santa-Anna. Les principaux articles de ce traité, qui devait être présenté au gouvernement et soumis à l'approbation des chambres, sont :

« Tous les actes d'élection populaire pour le choix des représentans au congrès général et aux chambres législatives des états, qui ont eu lieu dans la république mexicaine depuis le 1er septembre 1828 jusqu'à ce jour, sont pour jamais couverts du manteau de la nation, et conséquemment il n'y aura plus aucune recherche sur leur légalité ou leur illégalité.

« Les autorités du gouvernement général et des états actuellement en fonctions prendront des arrangemens pour de nouvelles élections, dans toute l'étendue de la république, des corps législatifs nationaux et des états ; elles régleront ces élections d'après les lois existantes.

« Tous les nouveaux corps législatifs seront installés et ouvriront leur session le 15 février 1833, ou plus tôt s'il est possible ; le 1er mars chacune de ces assemblées procédera à l'élection des sénateurs, ainsi que de deux personnes pour remplir la présidence et la vice-présidence.

« Le 25 du même mois, les chambres de l'Union seront installées, et le 26 elles se réuniront afin de dépouiller les votes pour l'élection du président et du vice-président : elles suivront les réglemens prescrits par la constitution fédérale, et l'élection devra être terminée et proclamée le 30 mars.

« Le général Manuel-Gomez Pedraza sera reconnu président légitime de la république jusqu'au 1er avril, jour où se terminent les fonctions de la magistrature suprême, d'après la loi fondamentale.

« Immédiatement après l'installation du nouveau congrès, sera publié un acte d'amnistie et d'oubli général de tout ce qui s'est passé depuis le 1er septembre 1828. »

VARIÉTÉS.

INDÉPENDANCE DE L'ITALIE.

PAR J. B. MAROCHETTI.

C'est un spectacle à affliger l'ame, à faire bondir d'indignation les cœurs généreux, que l'oppression de tout un peuple, surtout lorsqu'on se rappelle ce qu'il fut autrefois. Qu'est devenue cette grande, cette puissante Italie qui donna des lois au monde ? Où sont ce sénat, ces chevaliers, ce peuple, qui voyaient tous les rois ou s'agenouiller devant leurs décrets ou disparaître devant la puissance de leurs armes ? Où sont-ils ? L'antique Italie est morte ; son souvenir seul existe encore. Mais, du moins, où est cette moderne Italie, conservatrice des sciences et des arts, ce pays d'orageuse liberté, de dissensions et de tyrannie ? Que sont devenues Venise et Gênes, ces républiques puissantes qui couvraient les mers de leurs vaisseaux ? Leur grandeur est brisée : elles ont perdu leur indépendance : l'Italie moderne est esclave.

Cette servitude peut-elle être durable ? Quels moyens reste-t-il à l'Italie pour recouvrer son indépendance ? A ces deux questions, tout homme sensé qui aura jeté les yeux sur une carte d'Italie, qui saura que cette longue Péninsule n'est divisée ni par les mœurs, ni par le langage, répondra : L'Italie, un jour, ne formera qu'un *seul Etat* ; elle possèdera un gouvernement national, qu'elle se constitue en république unitaire ou fédérative.

Un patriote italien, M. J. B. Marochetti, espère cette indépendance de la politique des Etats chrétiens de l'Europe. Comme il sait que la générosité et la justice sont bannies des conseils des rois, il a cherché et trouvé des indemnités pour tous ceux qui perdraient, si la haute Italie était placée sous l'autorité de la maison de Savoie. Ce plan est développé avec beaucoup de talent et de patriotisme dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Indépendance de l'Italie ; Moyens de l'établir dans l'intérêt général de l'Europe.*

Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse de cet intéressant ouvrage qui assigne à M. Marochetti un rang distingué parmi les écrivains politiques. D'ailleurs ce serait affaiblir l'intérêt que ceux qui désireront connaître l'état actuel de la malheureuse Italie puiseront dans cet écrit, et ne satisfaire que bien imparfaitement la curiosité des lecteurs superficiels.

B...

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1305) Lundi prochain vingt-cinq février courant, à dix heures du matin, sur la place du Pont-de-la-Guillotière, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets mobiliers, consistant en tables, tabourets, poêle fonte, potager tôle, banque, jardinières et carafes, batterie de cuisine, etc.

De St-Jean.

ANNONCES DIVERSES.

(1300) Jeudi 21 mars prochain, à neuf heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, canton de Vaud, en Suisse, le beau domaine du *Petit-Ouchy*, si avantageusement connu par son site, son bon sol, l'étendue de sa vue sur le Léman et les Alpes, sera vendu par enchère publique.

Les conditions, qui sont des plus favorables, sont déposées audit Lausanne, au bureau du vendeur M. Le Blanc-Golay, liquidateur de la masse de M. J. J. de Molin, ci-devant banquier.

Ce domaine, évalué à 225,000 f. pour les terres, bâtimens et mobilier, est d'un rapport de 4 pour 100.

(1266 4) *A vendre de suite.* —Maison bourgeoise fraîchement réparée, contenant 8 pièces tapissées et plafonnées, grenier, cave et remise, une cour et un jardin, le tout clos de murs. On désire la vendre toute meublée. Elle est située à Fontaine, hameau du Petit-Moulin.

S'adresser à Me Farine, notaire à Lyon ; à Fontaine, au propriétaire ou à Me Missol, notaire.

(1161 12) *A vendre de suite.* — Un fonds de café-cabaret, bien achalandé, situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser au bureau du journal.

(1302) *A louer de suite.* — Une maison bourgeoise, située à Génay, lieu du Feuzet, composée de cave voûtée, bûcher, cuisine, salle à manger, salon, sept de trois chambres au premier étage, et grenier avec un jardin de deux bichorées contigu, complanté d'arbres, clos de murs, ayant une pièce d'eau au milieu.

Sa proximité de Neuville et de la Saône rend cette habitation des plus agréables.

S'adresser, sur les lieux, à M. Villion, propriétaire.

(1301) *A louer de suite, et pour entrer en jouissance le 24 juin prochain.*

Un rez-de-chaussée, occupé en ce moment par un café, et composé de trois pièces sur le devant, de deux pièces et cabinet sur la cour, d'une cave et d'un bûcher ; ensemble un appartement de trois pièces au 3e étage. Le tout est situé place St-Jean, n° 8.

S'adresser au portier.

(1299) Une dame désire se placer auprès d'une dame ou d'un monsieur comme dame de compagnie, ou dans une maison qui aurait besoin d'une personne de confiance.

Pour les renseignemens, s'adresser au bureau du *Précurseur*.

(938 10) Les sieurs RAMEL frères ont l'honneur de donner avis à MM. les amateurs de cette ville, qu'ils viennent d'arriver avec une grande collection de plantes, arbres, arbustes et arbrisseaux, tant de pleine terre que d'orangerie et serres, savoir : azaléa, camélia, magnalia, rhododendron, kalmia, protes, andrométda, clétra, zamia, daphné, mélaleuca, orangers, jasmins, rosiers de toutes espèces, ardisia, mirthus, arraucaria, bankcia, oignons, renonculles, anémone, graines, et grand nombre d'autres plantes aux prix les plus modérés ; ils ont déballé petite rue Mercière, n° 7, à Lyon.

Ils viennent de recevoir de beaux orangers et des tubéreuses.

Ils ne sont ici que pour quatre jours.

En 5 Leçons,

On se charge d'enseigner à additionner aussi vite que l'on peut prononcer.

S'adresser au bureau de l'Association commerciale d'échanges, de la Guillotière, rue de Chartres, n° 3, au 1er. (1504)

PRIX : 60 FRANCS.

MALADIES SECRÈTES
ET CUTANÉES.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF
DE SÉNÉ *,

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récens, Fleurs blanches des Femmes, etc. etc.* ; il remédie également aux *accidens mercuriels.*

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois. (Ecrire *franco*). 1028 24

Rhumes, Catarrhes.

Au moyen des pastilles on guérit très-promptement les rhumes, et on empêche les catarrhes de dégénérer en phtysie. D'innombrables guérisons ont fait la fortune de ce remède, et lui ont donné une réputation colossale et justement méritée.

Prix : Une dose contre le rhume, 2 f. 25 c.
Une dose contre les catarrhes, 1 f. 75 c.

Une seule dose de 2 f. 25 c. suffit pour guérir un rhume.

Le dépôt, à Lyon, est chez M. Gauthey, pharmacien.

Chaque boite est renfermée dans une enveloppe revêtue du cachet et du paraphe de M. Lepère.

(1298)

GRAND-THÉATRE.

Aujourd'hui Relâche.

BOURSE DE LYON. — 22 février 1833.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept.	103f 50
——— fin courant	103f 50
Trois p. 0/0 au comptant, jouiss. du 22 juin.	77f 75
——— fin courant	78f 15 20

BOURSE DE PARIS. — 19 février 1833.

	1er Cte.	plus h	plus b	dern.
5 p. 0/0 au compt.	104 »	103 95	103 90	104 10
— fin courant.	104 10	104 15	104 5	104 5
Emp. 1831 au compt.	103 40	» »	» »	» »
— fin courant.	» »	» »	» »	» »
4 p. 100 au compt.	95 40	» »	» »	» »
3 p. 0/0 au compt.	77 85	78 »	77 95	77 80
— fin courant.	78 20	78 20	77 90	78 »
Actions de la Banq.	» »	» »	» »	» »
R. de Naples au c.	88 50	88 70	88 60	89 60
— fin courant.	88 75	88 75	88 65	88 75
Cortès.	15 95	» »	» »	» »
Espag. Emp. royal.	86 »	» »	» »	» »
— fin courant.	» »	» »	» »	» »
— Rente perp.	64 5/8	» »	» »	» »
— fin courant.	» »	» »	» »	» »
Quatre Canaux . .	» »	» »	» »	» »
Cse Hypothécaire.	» »	» »	» »	» »
Emprunt d'Haïti . .	» »	» »	» »	» »
Emprunt Romain . .	84 3/8	» »	» »	» »
Emprunt Belge. . .	86 1/2	» »	» »	» »

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.,	83
Courant du mois,	83
Mars en juin,	81 à 81 50
6 premiers mois 1833	»
6 derniers mois,	82
Lille,	72 25 72
Voiture,	7 75
3/6 disp. Montpellier,	190 à 192 50
Courant du mois et mars,	190 à 192 50

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Anselme Petetin.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.